



**Assemblée Générale Extraordinaire
6 mai 2015 – 18h30
Maison des associations de Caen**

Procès-verbal

Personnalités présentes :

- Aristide Olivier – maire adjoint ville de Caen
- Jean-François Salomon – Directeur des sports de la ville de Caen

L'assemblée générale extraordinaire a été convoquée par le comité directeur par décision du 13 avril 2015 suite au rendez-vous organisé dans les locaux de Caen la mer au sujet du positionnement du club au sein du stade nautique Eugène Maës.

182 membres sont présents ou représentés. L'assemblée peut donc valablement délibérer.

Philippe Thieuw rappelle le contexte dans lequel évolue le club depuis le début des années 2000 :

- 2002 : le club se classe au 5^{ème} rang français et compte près de 1800 adhérents
- 2003 : le club perd le pôle espoir. Parallèlement, les annonces de fermeture du stade nautique se succèdent année après année faisant fuir les adhérents.
- 2007 : le club tombe à 1200 adhérents, une procédure de sauvegarde auprès du TGI est engagée par notre commissaire aux comptes
- 2008 : les bassins intérieurs du stade nautique sont fermés en raison du risque d'effondrement de la toiture. Les activités du club sont réparties vers les autres bassins de Caen la mer. La saison suivante le club chut à 900 adhérents
- L'équipe dirigeante est obligée de revoir l'organisation du club : augmentation des adhésions, suppression des avantages pour les nageurs de haut niveau du club puis participation accrue des familles aux frais de déplacement en compétition et en stage.
- Soutenue par les collectivités au moyen de subventions exceptionnelles, le club est confirmé dans sa stratégie de maintien d'une structure à vocation de haut niveau dans l'attente de la restructuration du stade nautique.
- En 2010, le choix de renforcer la vocation sportive du stade nautique est fait.
- Dès 2012, l'ENCaen engage les négociations avec les services de Caen la mer pour travailler au positionnement du club au sein du futur équipement. En mars 2014, un accord est trouvé qui sera remis en cause quelques semaines plus tard engageant de nouvelle discussion aboutissant à un nouvel accord. Ce dernier validait l'attribution de créneaux sans évoquer clairement la complémentarité dans les activités proposées par chacune des structures.
- La mise en œuvre des activités dans le nouveau bassin a alerté le club sur la mise en place d'une concurrence par Caen la mer (gestionnaire de l'équipement) que le club n'aurait pas pu relever (simple utilisateur de celui-ci). Le club a donc sollicité le président / maire sur la nécessité de clarifier la stratégie de Caen la mer et la place occupée par le club dans cette stratégie.
- La réunion du 10 avril 2015 a confirmé les inquiétudes du club puisque Caen la mer confirmait sa volonté de développer des activités de manière importantes pour

limiter le déficit de fonctionnement de l'établissement en générant de nouvelles recettes d'activités, augmentant donc la concurrence sur les activités proposées par le club, remettant en cause le modèle économique de l'association et son équilibre financier à court, moyen et long terme.

- Cette réunion a été suivie de 2 réunions de travail en présence de Patrick Bayeux (consultant missionné par Caen la mer) ; ces réunions ont abouti à l'étude de 3 scénarios :
 - o Un club uniquement de compétition vers le haut niveau
 - o Un club poursuivant le développement de toutes les activités
 - o Un club travaillant sur la compétition vers le haut niveau et les écoles de natation
- Seul le scénario 2 était vraiment cohérent pour le club et c'est sur cette base que le club a démontré qu'il était la seule piste viable pour le développement de son activité.
- Le président / maire a signé un courrier en date du 6/05/2015 validant les propositions qui ont été faites lors de la dernière réunion du 5/05/2015. Ces principes valident un scénario 2 aménagé. Le club poursuivra donc le développement de toutes les activités sans concurrence de la part de Caen la mer avec la mise en place de règles de partage de bassin et de ligne d'eau. Il s'agit donc d'un mode de partenariat entre le club et l'agglomération. Le dernier planning proposé est encore en travail mais il devrait nous permettre de développer nos activités dans de bonnes conditions afin d'assurer la pérennité financière à long terme de la structure.
- Toutefois, il semble nécessaire que tous les acteurs du club : bénévoles, salariés mais également adhérents soient le porte-parole de l'ENCaen et véhiculent l'image d'un club attractif pour retrouver les niveaux d'adhésions qui permettront au club de fonctionner sereinement.

Philippe souhaite remercier l'implication de ses collègues dirigeant dans le soutien apporté à sa politique. Il remercie également les collectivités qui ont su revoir leur position en tenant compte de l'ensemble des éléments fournis par le club. Il les remercie également pour leur réactivité puisque ce travail a été mené dans un délai de moins de 3 semaines.

Monsieur OLIVIER, Maire-adjoint aux sports de la ville de Caen prend la parole. Avant toute chose, il rappelle son soutien au développement d'un club de natation de haut niveau à Caen. Les discussions des dernières semaines doivent se conclure par un message positif, un message d'avenir et de développement serein pour le club. Il rappelle qu'une étude sur la mise en délégation de service public de la piscine a été faite concluant qu'il ne serait pas opportun de retenir ce schéma ni pour les finances de l'agglomération ni pour le développement du club résident/club principal que représente l'ENCaen au sein du stade nautique. Il souligne l'intérêt des discussions qui n'ont pas été simples au démarrage avant d'aboutir à un travail de qualité.

Il rappelle les principes que le président / maire valide dans son courrier :

- lorsque partage des bassins sportifs le club ne pourra utiliser plus de la moitié des lignes d'eau
- partage des bassins éducatifs : utilisation exclusive des bassins soit par Caen la mer, soit par l'ENCaen.
- Pas de concurrence sur les activités développées par le club. Le club développera les activités d'aquagym après 20h00.

- Maintien des créneaux historique sur les autres piscines (notamment le chemin vert)
- Mise à l'étude rapide de la construction d'une salle de musculation mutualisée entre les différents clubs du secteur.
- Etude d'une redevance du club à l'agglomération pour le développement d'activité de loisir.

Il rappelle que le planning est effectivement à l'étude et qu'il sera validé dans les 10 jours de façon à ce que le travail de préparation de la saison 2015-2016 puisse se faire dans les meilleures conditions.

Concernant la redevance, Philippe indique qu'une étude va être menée. Il souhaite envisager un système favorisant le partenariat Club/agglo sur la base d'un abonnement à tarif préférentiel payable par les adhérents en plus de leur cotisation (ce schéma devra également être mis en place avec les autres clubs). Il s'agit pour le moment simplement de piste de travail et ce ne sera pas mis en place avant l'ouverture complète des bassins à la rentrée 2016.

Eric Poncey, trésorier de la structure, souhaite que cette négociation permette au club de passer d'une logique de survie à une logique de développement. Pour ce faire, il est nécessaire que le club développe son chiffre d'affaires afin de retrouver des ratios de gestion qui le positionne dans une gestion sereine de ses finances. Il considère que cela ne pourra se faire que par la mobilisation de tous.

Le commissaire aux comptes valide ces éléments en rappelant que le club ne dispose que d'un mois et demi de trésorerie d'avance. Il rappelle qu'une gestion prudente vise un ratio de 3 mois de trésorerie d'avance. Il rappelle également que la perte de l'activité de Ouistreham ainsi que la fin des subventions exceptionnelles impose aux dirigeants d'envisager des alternatives permettant d'équilibrer le budget (augmentation des cotisations)

Questions diverses :

Que deviendront les activités d'aquagym le midi à l'université ?

Compte tenu du nouvel accord, celles-ci n'ont pas vocation à perdurer dans l'avenir.

Une solution est-elle envisagée pour compenser le cout important du parking payant ?

Le maire adjoint indique qu'une étude va être menée pour trouver une solution qui permette de mieux utiliser l'espace de parking sans retrouver les problèmes antérieurs.